

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03240

Numéro SIREN : 883 597 791

Nom ou dénomination : A FLEUR DE POT

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/002307

SAS A FLEUR DE POT

140 RUE DU GENERAL DE GAULLE

69530 BRIGNAIS

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022



BRUNOT
COMPTABILITÉ
AUDIT



ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A FLEUR DE POT
140 RUE DU GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

relatifs à l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	107 045 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	225 378 Euros
- Résultat net comptable,	2 708 Euros

Fait à CHASSE SUR RHONE
Le 23/11/2022

HELENE CANO

PHILIPPE BRUNOT

Désignation de l'entreprise SAS A FLEUR DE POT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 140 RUE DU GENERAL DE GAULLE 69530 BRIGNAIS

Numéro SIRET * 8 8 3 5 9 7 7 9 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 6

				Exercice N clos le <u>3 1 0 8 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 0 8 2 0 2 1</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	70 000	012	70 000		70 000
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	17 650	030	4 024	13 626	9 349
	Immobilisations financières * (1)	040	569	042		569	974
Total I (5)		044	88 218	048	4 024	84 194	80 323
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	2 821	062		2 821	1 749
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						247
	Clients et comptes rattachés *	068		070			
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	7 056	074		7 056	1 861
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	12 668	086		12 668	59 573
	Charges constatées d'avance *	092	306	094		306	131
	Total II	096	22 851	098		22 851	63 560
Total général (I+II)		110	111 069	112	4 024	107 045	143 883
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 500		2 500
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			250		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			22 547		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			2 708		32 297
	Provisions réglementées	140					
Total I		142			28 005		34 797
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156			63 064		68 149
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			5 797		7 096
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	176		10 180		33 842
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			79 040		109 086
	Total général (I + II + III)	180			107 045		143 883
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	49 431
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 442
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Page 16

Formulaire obligatoire (article 2023-07-01)
A la loi du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise SAS A FLEUR DE POT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 0 8 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 1 0 8 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
	13	1 0 8 2 0 2 2	13	1 0 8 2 0 2 1
Ventes de marchandises *	209	223 557	253 796	
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires }	215			
services *	217	333	1 083	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
Production immobilisée *				
Subventions d'exploitation reçues		417	17 075	
Autres produits		3	7	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	225 797	271 961	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	92 742	99 350	
Variation de stock (marchandises) *	236	(1 073)	(1 749)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 3 013 - immobilier)	242	39 783	44 545	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 411	1 498	
Rémunérations du personnel *	250	65 297	68 341	
Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	18 573	19 156	
Dotations aux amortissements *	254	2 165	1 859	
Dotations aux provisions	256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }	259			
{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	260			
Total des charges d'exploitation (II)	264	221 307	234 579	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	4 491	37 383	
Produits financiers (III)	280	0	0	
Produits exceptionnels (IV)	290			
Charges financières (V)	294	899	1 151	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }	347			
{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	478	3 935	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	2 708	32 297	
B - RÉSULTAT FISCAL	312	2 708	314	
Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				
Réintégrations				
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
Provisions non déductibles *	322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	478		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions				
Entreprise nouvelle (44 septies)	986			
Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989			
Investissements outre-mer	344			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	352	3 186	354	
Déficits				
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	370	3 186	372	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092021	et clos le	31082022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A FLEUR DE POT		140 RUE DU GENERAL DE GAULLE	
SIRET	8 8 3 5 9 7 7 9 1 0 0 0 1 0	69530 BRIGNAIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	FLEURISTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	3 186	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BCA CONSEILS 661 ROUTE DE GIVORS 38670 CHASSE SUR RHONE Tél: 04 78 73 74 19			
OGA/OMGA	☐	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	23/11/2022
		Lieu:	BRIGNAIS
		Qualité et nom du signataire:	Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	SAUTRON KARINE DANIELLE
Examen de conformité fiscale (ECF)			

A FLEUR DE POT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 140 RUE GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

ORIGINAL

883597791

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022

Chers associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de la gestion durant l'exercice clos le 31 août 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Par ailleurs, je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Il est repris ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ACTIVITE PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité et les résultats de notre société au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit :

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires de 225 378 €, le total des produits d'exploitation s'élève à 225 797 €, le montant des subventions d'exploitation est de 417 €, les autres produits s'élèvent à 3 €. Les charges d'exploitation se sont élevées à 221 307 €, dont 2 165 € de dotations d'exploitation aux amortissements, faisant ainsi ressortir un résultat d'exploitation bénéficiaire de 4 491 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 37 383 € pour l'exercice précédent.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

En l'absence de produit financier, et le total des charges financières s'élevant à 899 €, compte tenu d'un résultat financier déficitaire de -899 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice est bénéficiaire de 3 592 €, contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 36 232 € pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

En l'absence de produit exceptionnel, et après comptabilisation des charges exceptionnelles qui s'élèvent globalement à 405 €, et d'un impôt sur les sociétés s'élevant à 478 €, les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 2 708 €, contre un bénéfice net comptable de 32 297 € pour l'exercice précédent.

Ce résultat se trouve en diminution par rapport à l'exercice précédent.

SITUATION DE LA SOCIETE

Le total de l'actif immobilisé net ressort à 84 194 €.

Le total de l'actif circulant s'élève à 22 565 €, comprenant également 12 688 € de disponibilités.

Il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation pendant l'exercice.

Les sorties d'actif se sont élevées en valeur comptable brute à 405 € et ont entraîné une moins-value de 405 €.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 28 005 € et se décomposent comme suit :

	Exercice	Exercice
	31/08/2022	31/08/2021
Capital social	2 500 €	2 500 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0 €	0 €
Ecart de réévaluation	0 €	0 €
Réserve légale	250 €	0 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réserves réglementées	0 €	0 €
Autres réserves	22 547 €	0 €
Report à nouveau	0 €	0 €
Résultat de l'exercice	2 708 €	32 297 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions réglementées	0 €	0 €
Capitaux propres	28 005 €	34 797 €

Le total des emprunts et dettes inscrits au passif du bilan s'élève à 79 041 €.

Au 31 août 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 107 045 €, contre 143 883 € au titre de l'exercice précédent.

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT
(ARTICLE 223 QUATER DU CGI)**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, il vous est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE
ET DE DEVELOPPEMENT**

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS
ET MODIFICATIONS STATUTAIRES
INTERVENUS EN COURS D'EXERCICE**

Evénements significatifs

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

Modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'a été décidée au cours de l'exercice.

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS
ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
ET LA DATE D'ETABLISSEMENT
DU PRESENT RAPPORT**

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6, alinéa 1 du code de commerce, il est porté à votre connaissance que la société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales situées sur le territoire de la République française.

Filiales et participations

Il vous est rappelé que la société n'a aucune filiale et ne contrôle aucune société.

Succursales

La société ne possède aucune succursale.

EVOLUTION PREVISIBLE PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers mois de l'exercice en cours ont été satisfaisants et le résultat devrait, sauf imprévu, être bénéficiaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 2 708 €, qu'il vous est proposé d'affecter comme suit :

- en totalité au poste "Autres réserves", soit 2 708 €.

DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DEJA INTERVENUES

:

Conformément aux dispositions légales, il est porté à votre connaissance que les distributions intervenues depuis la constitution de la société s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
31/08/2021	9 500 €

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera présenté le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la Présidente et au Directeur général quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

La Présidence
Madame KARINE SAUTRON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Sautron', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'K' and a long, sweeping underline.

A FLEUR DE POT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 500 €
SIEGE SOCIAL : 140 RUE GENERAL DE GAULLE
69530 BRIGNAIS

883597791

ORIGINAL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le seize janvier,
A 14 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les bureaux de la société d'Avocats sis 205 Rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame KARINE SAUTRON préside la séance en qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 250 actions sur les 250 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, le rapport spécial de la Présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la Présidente et au Directeur général,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la Présidente et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 2 708 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- en totalité au poste "Autres réserves", soit 2 708 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
31/08/2021	9 500 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues et les conditions d'exécution des conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce telles qu'elles résultent du rapport spécial de la Présidente sur ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

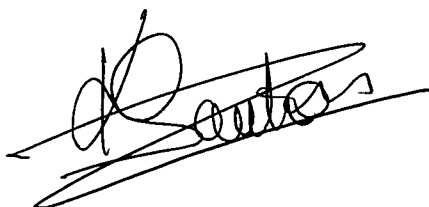
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Madame KARINE SAUTRON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Sautron', with a long horizontal stroke extending to the right.